

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00244

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON,
Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST,
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO,
M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,
M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160523-D20160024410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Pouvoirs :

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Pascal GARRIDO,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,
M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

A - LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Résultat de clôture 2015 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2015.....	19 648 097,82 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>6 733 946,31 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	26 382 044,13 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2015.....	19 360 235,29 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>-11 413 042,55 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent)...	7 947 192,74 €

Le principe de l'instruction M14 consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2015, soit 26 382 044,13 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,

- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	7 947 192,74 €
Solde des restes à réaliser 2015	-19 714 249,75 €
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 11 767 057,01 €

Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068).....	11 767 057,01 €
--	-----------------

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement (article 002).....	14 614 987,12 €
---	-----------------

B- BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Le résultat de clôture 2015 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2015.....	283 215,16 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	1 828 750,67 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	2 111 965,83 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Déficit d'exécution section d'investissement 2015.....	-978 455,52 €
Excédent d'investissement reporté.....	3 526 174,20 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	2 547 718,68 €

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir le résultat de clôture 2015 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	2 547 718,68 €
Solde des restes à réaliser 2015.....	-3 376 980,35 €
Déficit de la section d'investissement à couvrir	- 829 261,67 €

Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068).....	829 261,67 €
--	--------------

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement (recette 002).....	1 282 704,16 €
---	----------------

C - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

Conformément à la comptabilité de stocks qui préside au budget des zones industrielles, ce budget annexe n'a pas vocation à dégager de résultat de fonctionnement. Il convient donc de constater simplement le résultat de la section d'investissement.

Le résultat de clôture 2015 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent d'exécution de la section d'investissement 2015.....	2 540,71 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	<u>603,90 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement	3 144,61 €
Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	3 144,61 €

D- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat de clôture 2015 (hors restes à réaliser):

Résultat de clôture de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2015.....	2 526 668,29 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>1 166 218,57 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	3 692 886,86 €

Résultat de clôture de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2015.....	1 742 312,25 €
Déficit d'investissement reporté.....	<u>-2 098 179,74 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	-355 867,49 €

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2015 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	-355 867,49 €
Solde des restes à réaliser 2015.....	<u>- 1 703 731,47 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 2 059 598,96 €

Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)..... 2 059 598,96 €

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement (recette 002)..... 1 633 287,90 €

E- BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC

Pour chaque section, le résultat apparaissant au **Compte Administratif**, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente.

Le Résultat de l'exercice 2015 du budget du SPANC (hors restes à réaliser):

Résultat de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2015.....	8 173,64 €
Déficit antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>-8 093,54 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	80,10 €

Résultat de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2015.....	-34 903,61 €
Excédent d'investissement reporté.....	<u>67 739,54 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	32 835,93 €

Le besoin de financement de la section d'investissement :

- Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	32 835,93 €
- Solde des restes à réaliser 2015.....	<u>0,00 €</u>
- Résultat de la section d'investissement (excédent)	32 835,93 €

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

approuve les comptes administratifs 2015 et affecte les résultats comme suit sur les différents budgets :

▪ approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Principal et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 14 614 987,12 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de..... 7 947 192,74 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de 11 767 057,01 € (article 1068)

▪ approuve le Compte Administratif 2015 du budget transports urbains et :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de 1 282 704,16 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de..... 2 547 718,68 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de 829 261,67 € (article 1068)

▪ approuve le Compte Administratif 2015 du budget zones industrielles et :

- reporte à la section d'investissement la somme de..... 3 144,61 € (article 001)

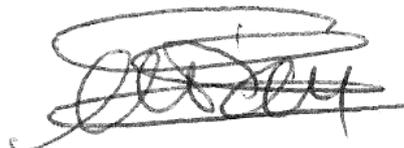
▪ approuve le Compte Administratif 2015 du budget assainissement collectif :

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 1 633 287,90 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement -355 867,49 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de..... 2 059 598,96 € (article 1068)

- **approuve le Compte Administratif 2015 du budget SPANC et :**
- *reporte à la section de fonctionnement la somme de.....* 80,10 € (article 002)
- *reporte à la section d'investissement la somme de.....* 32 835,93 € (article 001)

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 3 voix contre et 9 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU